Nations Unies A/C.4/57/L.10

Assemblée générale

Distr. limitée
8 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)
Point 76 de l'ordre du jour
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Belgique, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Jordanie, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Portugal, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suède, Tunisie, Yémen et Palestine : projet de résolution

Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2656 (XXV) et 2728 (XXV) des 7 et 15 décembre 1970, 2971 (XXVI) du 6 décembre 1971, 56/53 du 10 décembre 2001 et les résolutions antérieures sur la question,

Rappelant également sa décision 36/462 du 16 mars 1982, par laquelle elle a pris acte du rapport spécial du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient[1],

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail[2],

Tenant compte du rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002[3],

Profondément préoccupée de voir que la situation financière de l'Office demeure critique, ce qui a nui et continue de nuire à sa capacité de fournir les

---

[1] A/36/866 et Corr.1; voir également A/37/591.
[2] A/57/462.
[3] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 13* (A/57/13).

02-68392 (F) 121102 121102

services nécessaires aux réfugiés de Palestine, s'agissant notamment des programmes d'urgence et des programmes humanitaires,

Soulignant qu'il faut continuer de déployer des efforts extraordinaires pour maintenir, au mois à leur niveau actuel, les activités de l'Office et permettre à celui-ci d'effectuer les travaux de construction essentiels,

1. *Félicite* le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient des efforts qu'il fait pour contribuer à assurer la sécurité financière de l'Office;

2. *Prend note en l'approuvant* du rapport du Groupe de travail[2];

3. *Prie* le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, pour trouver une solution à la situation financière de l'Office;

4. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.